

ONagrobio



[Accueil](#) [Conditions d'utilisation](#) [À propos](#) [Élevages](#) [Cultures](#) [Ressources](#) [Certifié biologique](#) [English Version](#)

← Appelez avant de couper!

Le saviez-vous?

Publié le [22 décembre 2016](#) par [juliegamache2013](#)

Les installations électriques défectueuses causent environ 40 % des incendies dans les bâtiments d'élevage ayant une cause déterminée, ce qui en fait l'une des principales causes connues d'incendie dans les bâtiments d'élevage.

Que pouvez-vous faire?

Des inspections et un entretien réguliers, voilà la façon de réduire les risques d'incendie dans les bâtiments d'élevage. Nous vous recommandons de travailler avec un professionnel ou une professionnelle, pour l'inspection et la surveillance de vos bâtiments agricoles.



- Faites inspecter et entretenir vos bâtiments régulièrement par un entrepreneur-électricien ou une entrepreneuse-électricienne titulaire d'un permis.
- Élaborez un horaire pour les travaux d'entretien préventif et ménager.
- Travaillez avec un professionnel ou une professionnelle pour surveiller les conditions de chauffage de votre bâtiment au moyen de technologies infrarouges.
- Travaillez avec votre service de pompiers local et votre compagnie d'assurance afin de déterminer les zones problématiques de votre ferme, et de réparer tous les problèmes.
- Ayez un plan sous la main pour réagir à toutes les urgences.
- Formez votre famille et vos employés pour qu'ils sachent quoi faire en cas d'incendie dans un bâtiment. Apprenez à gérer le bétail et à savoir quoi faire avec celui-ci, faites une liste des personnes à appeler pendant et après un incendie, et établissez un lieu de rencontre sécuritaire. Consultez le ontario.ca/securite-incendiealaferme pour trouver des ressources utiles, dont :
- Le livre [Réduction des risques d'incendie à la ferme](#), qui montre les causes principales des incendies dans les bâtiments agricoles et qui vous indique quoi faire pour minimiser les risques;

Suivre onagrobio

1

Archives

- [décembre 2016](#)
- [novembre 2016](#)
- [octobre 2016](#)
- [juillet 2016](#)
- [juin 2016](#)
- [avril 2016](#)
- [mars 2016](#)
- [février 2016](#)
- [janvier 2016](#)
- [décembre 2015](#)
- [novembre 2015](#)
- [octobre 2015](#)
- [septembre 2015](#)
- [août 2015](#)
- [juillet 2015](#)

Suivre

- Une liste de contrôle pour vous aider à [évaluer vos risques d'incendie d'étable](#);
- Un lien vers la [page Web Croquis en cas d'urgence ou d'incendie à la ferme](#), qui explique point par point comment créer un croquis pour votre exploitation;
- Notre fiche technique « [Installations électriques dans les bâtiments de ferme](#) », qui donne des renseignements sur la façon dont une installation électrique peut provoquer un incendie, ainsi que les règlements et les pratiques d'entretien des installations électriques des bâtiments;
- Des liens vers différentes technologies d'inspection, de surveillance et d'extinction, comme les caméras thermosensibles [FLIR](#), les détecteurs de gaz [Cole-Parmer](#) et le [pulvérisateur thermique DSPA 5](#);
- Un lien vers [une page Web sur la réaction aux urgences](#) de Livestock Welfare, qui offre d'excellentes ressources pour savoir quoi faire avec le bétail et comment le gérer pendant une urgence (en anglais seulement).
- Un lien vers le [programme de formation](#) équin de l'Université de Guelph sur le comportement du bétail dans les situations d'urgences et sur les outils de prévention des incendies dans les bâtiments d'élevage (en anglais seulement).

Les incendies dans les bâtiments d'élevage peuvent soulever des défis uniques pour les agriculteurs, y compris quant à l'élimination d'une grande quantité d'animaux morts. Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) a un [règlement](#) qui vous offre des options pour gérer les cadavres d'animaux d'élevage. Ces options aident à protéger la qualité de l'eau, à réduire les répercussions sur l'environnement et à minimiser les risques pour la biosécurité, comme les activités des charognards.

La collecte des cadavres d'animaux d'élevage par le titulaire d'un permis de ramasseur est maintenant considérée comme le mode d'élimination le plus efficace et durable. Dans des situations d'urgence, vous pouvez présenter au MAAARO une demande d'autorisation en cas d'urgence pour l'entreposage, l'élimination ou le transport de cadavres d'animaux d'élevage. Ces autorisations peuvent être utilisées lorsqu'une situation d'urgence fait qu'il est difficile d'éliminer les cadavres d'animaux d'élevage conformément au règlement.

Pour avoir de plus amples renseignements à ce sujet et pour suggérer d'autres dispositifs, technologies ou programmes de prévention des incendies que nous pourrions inclure sur notre site Web, communiquez avec le Centre d'information agricole (CIA) au 1 877 424-1300 ou à ag.info.omafra@ontario.ca.

Consultez ontario.ca/securiteagricole pour trouver d'autres ressources et conseils de sécurité à la ferme. À l'adresse ontario.ca/cadavresd'animaux, vous pourrez trouver des renseignements sur la planification des imprévus liés aux animaux morts ainsi que la réglementation s'y rattachant.

ontario.ca/securite-incendiealaferme

Partager :

☐ Twitter

☐ Facebook

☐ Google

☐ J'aime

Soyez le premier à aimer cet article.

Sur le même thème

[Les nombreux avantages de l'utilisation des brise-vent](#)

Dans "Non classé"

[Le MAAARO souhaite la bienvenue à Thomas Ferguson, spécialiste de la culture des fourrages et des animaux de pâturage](#)

Dans "Élevages"

[NOUVEAU GUIDE! « Lutte contre la mouche domestique dans les élevages de volailles »!](#)

Dans "Ressources"

Cet article a été publié dans [Cultures](#), [Non classé](#), [Ressources](#). Ajoutez [ce permalien](#) à vos favoris.

← Appelez avant de couper!

Laisser un commentaire